

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

Membres

en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN par Fabrice MEUNIER

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Diagnostic assainissement le bourg et Couchal - 2023_108

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier du Directeur Départemental des Territoires qui nous rappelle qu'un diagnostic du réseau d'assainissement du bourg et de Couchal doit être réalisé avant le 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire précise également que la compétence assainissement collectif va être transférée à la Communauté de Communes Sumène Artense le 1 janvier 2025.

Il fait également part de l'ancienneté du document de zonage de l'assainissement collectif communal. A sa demande, une estimation des études a été réalisée.

Coût des études 20 673,00 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider les études à réaliser et de l'autoriser à solliciter des financements auprès de l'Etat via la DETR et de l'Agence de l'eau.

Il propose le plan de financement suivant :

- Coût des études	20 673,00 € HT
- DETR 30 %	6 201,90 € HT
- Agence de l'eau Adour Garonne 50 %	10 336,50 € HT
- Autofinancement 20 %	4 134,60 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité,

- **Valide** les études de diagnostic et de révision du zonage
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à l'opération
- **Valide** le plan de financement
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAc
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/11/2023
015-211502505-20230922-2023_108-DE

MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

Membres

en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN par Fabrice MEUNIER

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Désaffectation et déclassement de la parcelle ZN 125 à Prunet Haut - 2023_111

Monsieur le Maire présente la situation cadastrale réalisée par le Cabinet CROS.

La parcelle ZN 125 est un terrain communal qui n'a plus aucune utilité en tant que tel.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prononcer le déclassement de ce terrain communal et son intégration au domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ACCEPTTE** de prononcer le déclassement de ce terrain communal et son intégration au domaine privé de la commune.

Le Maire

 FABRICE MEUNIER

RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/11/2023
015-211502505-20230922-2023_111-DE

MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

**Membres
en exercice : 14**
Présents : 12
Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN par Fabrice MEUNIER

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Demande d'acquisition de terrain à Prunet Haut -MR CHARREYRE Jean-François - 2023_109

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Monsieur CHARREYRE Jean-François à Prunet Haut. Il souhaite acquérir la parcelle ZN 125. Cette parcelle a été l'objet d'une anomalie d'enregistrement au moment du remembrement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente de la parcelle ZN 125 au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- autorise la vente de ce terrain pour un montant de 1 € le mètre carré, frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

Le Maire,

Fabrice MEUNIER




Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 12

Votants: 13

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Vote de crédits supplémentaires - ass_vebret - 2023_104

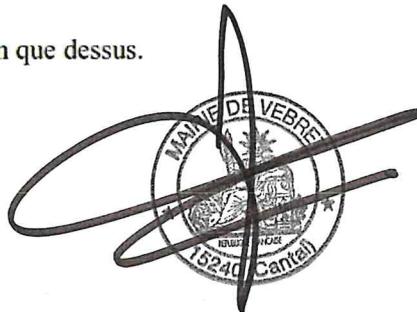
Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1.00	
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	41.00	
7581	FCTVA		42.00
TOTAL :		42.00	42.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	1.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		1.00
TOTAL :		1.00	1.00
TOTAL :		43.00	43.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VEBRET, les jour, mois et an que dessus.



Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

Membres

en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN par Fabrice MEUNIER

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

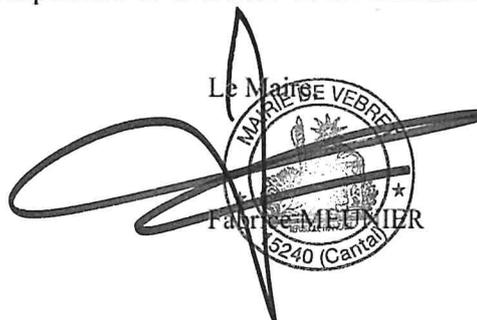
Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Acquisition d'une autolaveuse - 2023_090

Monsieur le Maire indique au conseil municipal la nécessité d'acheter une autolaveuse pour l'entretien de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'**unanimité**, valide le devis de l'entreprise CLEAN MARKET d'un montant de **2624,52 € HT** et autorise l'imputation de la facture en investissement au compte 2188 - opération 49 acquisition mobilier matériel.

Le Maire
Mairie de VEBRET
Fabrice MEUNIER
15240 (Cantal)



RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/11/2023
015-211502505-20230922-2023_090-DE

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 12

Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN par Fabrice MEUNIER

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Vote de crédits supplémentaires - vebret - 2023_102

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	-41.00	
60632	Fournitures de petit équipement	5000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-789.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	50.00	
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom		-780.00
6419	Remboursements rémunérations personnel		5000.00
TOTAL :		4220.00	4220.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 16	Constructions	20000.00	
2313 - 65	Constructions	30000.00	
2315 - 25	Install., matériel et outill. technique	5000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-789.00
13251 - 16	Subv. non transf. GFP de rattachement		11938.50
1322 - 16	Subv. non transf. Régions		12000.00
13251 - 65	Subv. non transf. GFP de rattachement		30000.00
1322 - 66	Subv. non transf. Régions		36000.00
TOTAL :		55000.00	89149.50
TOTAL :		59220.00	93369.50

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus values de recettes indiquées ci-dessus.





RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/11/2023
015-211502505-20230922-2023_102-DE

MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 12

Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

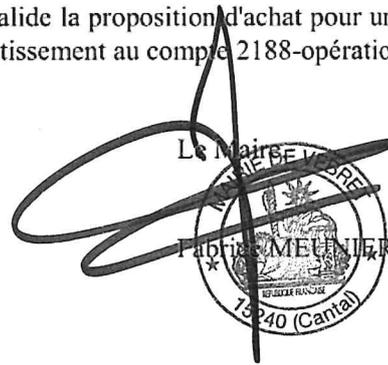
Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Acquisition mobilier Enceinte Bluetooth portable - 2023_091

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il conviendrait d'acheter une enceinte Bluetooth portable pour les cérémonies et les marchés d'été.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide la proposition d'achat pour un montant de **679.17 € HT** et autorise l'imputation de la facture en investissement au compte 2188-opération 49.

Le Maire
Fabrice MEUNIER



RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/10/2023
015-211502505-20230922-2023_091-DE

MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

**Membres
en exercice : 14**

Présents : 12

Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Modification des horaires de l'éclairage public - 2023_097

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la modification des horaires de l'éclairage public pour faire face à la hausse du prix de l'énergie sur l'ensemble du territoire de la commune de Vebret.

L'extinction de tous les candélabres aura lieu entre 22 h 30 et 6 h 00 du matin.

Seule une zone définie du bourg ainsi que la zone d'activité de Verchalles ne seront pas concernées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide cette proposition d'interruption de l'éclairage public entre 22 h 30 et 6 h 00 du matin.

RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/10/2023
015-211502505-20230922-2023_097-DE

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

Membres

en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Demande de sponsoring raid humanitaire du 4L TROPHY 2024 - 2023_093

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Morganne BEYNAT et Monsieur Nathan PIRAS, inscrits pour le raid humanitaire du 4L TROPHY 2024. Ils souhaitent une aide financière en échange d'un encart publicitaire sur leur 4L afin de financer leur projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** valide la demande d'aide financière. La participation de la commune de Vebret sera comprise entre 150 et 250 euros.

Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents relatifs à cette demande.

Le Maire
Maire de VEBRET
Fabrice MEUNIER
15240 (Cantal)

RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2023
015-211502505-20230922-2023_093-DE

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Membres

en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 13

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Convention de servitudes ENEDIS - Sumenat - 2023_092

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une nouvelle convention avec ENEDIS.

Afin de permettre la construction d'un réseau électrique, le projet prévoit le passage d'une canalisation souterraine HTA et de 3 tablettes de terres souterraines en chemin rural .

Le montant de l'indemnité unique serait de 20.00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec Enedis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Maire
FABRICE MEUNIER
15240 (Cantal)



MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

Membres

en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Proposition d'acquisition d'un pavillon et d'un terrain à Vebret - Mr MAS Alexandre - 2023_089

Monsieur le Maire fait lecture de la demande proposée par Cantal Habitat concernant l'achat du pavillon et du terrain situés 5 rue du Violon à Vebret par Monsieur Alexandre MAS. La valeur du terrain rétrocédée à la commune de Vebret a été estimée à 4382 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

RF
SOUS PREFECTURE DE MAURIAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2023
015-211502505-20230922-2023_089-DE

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

Membres

en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 - 2023_088

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

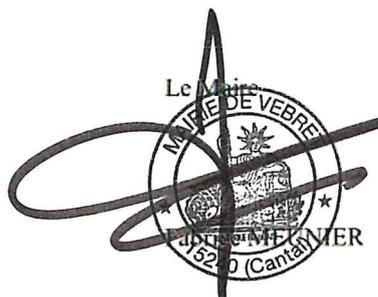
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA



Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Membres

en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 13

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Demande d'acquisition de terrain à Cheyssac - Mr DURIF Benoît et Mme ALLEMAND Aurélie - 2023_087

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Monsieur DURIF Benoît et Mme ALLEMAND Aurélie. Ils souhaitent acquérir une partie du terrain communal à Cheyssac.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente de la parcelle A 628 pour une surface de 1200 m² au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- autorise la vente de ce terrain pour un montant de 1 € le mètre carré, frais de notaire à la charge de l'acquéreur,

- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.



MAIRIE DE VEBRET
5 Place de la Forge - Le Bourg
15240 VEBRET

République française
DEPARTEMENT

Séance du vendredi 22 septembre 2023

Date de la convocation: 15/09/2023

Membres

en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice MEUNIER,

Présents : Fabrice MEUNIER, Huguette TOURAILLE, Dominique CHAVINIER, René GERVAIS, Bernadette SEINCE, Laurence DELMAS, Fanny ORSAL, Arnaud MOREAU, Philippe PAULIAC, Lucie SALESSE, Michel ESCUDIER, Roger VILLIEN

Représentés: Blandine DEMAZOIN

Excusés:

Absents: Annie JOUVE

Secrétaire de séance : Huguette TOURAILLE

Objet: Demande d'acquisition de terrain à Vebret - Mr et Mme FALGUIERES Yannick - 2023_086

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Monsieur et Madame FALGUIERES Yannick . Ils souhaitent acquérir une partie du terrain communal à Vebret.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la vente d'une partie de la parcelle ZM 139 pour une surface de 1780 m² au prix de 1 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par **12 POUR, 1 CONTRE (René GERVAIS)**

- autorise la vente de ce terrain pour un montant de 1 € le mètre carré, frais de notaire à la charge de l'acquéreur,

- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches utiles et à signer tous documents liés à cette affaire.

Le Maire
Fabrice MEUNIER
15240 (Cantal)

